

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 9 mai 2012

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Maire.

Etaient présents : G. MAURIN - JF. PATRIARCA - E. MALAVALLON - E. BLONDET
JP. DUVAUX - H. FELIX-BANCHAREL (Adjoints) - S. RANGOD
A. BOYER - F. PHILIPPON - D. FLOCH - N. DONGOIS - S. RAVOT
A. GONZALEZ - JC. CHARLIER - E. IMOBERSTEG - S. ROMY

Absents excusés : F. LE SOURD (procuration à JP. LAURENSON) - M. KUNG (procuration à G. MAURIN) - D. TSHITUNGI (procuration F. PHILIPPON) - H. PINIER (procuration à S. RANGOD) - Y. BASSET - C. FRAMMERY (procuration à A. GONZALEZ) - C. SAINTE-CROIX - J. PILS - I. PEZZONI (procuration à D. FLOCH) - S. VEYRAT (procuration à S. RAVOT) - P. BARMETTLER (procuration à JC. CHARLIER)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 03/04/2012
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- ACQUISITION DE TERRAIN SARL AMB
- CESSION GRATUITE EMPLACEMENT RESERVE N° 20
- DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER L'AUTORISATION D'URBANISME SOLLICITEE PAR LE MAIRE
- CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT ZAC DE CHAPEAUROUGE : AVENANT N° 2 CONTRAT MAITRISE D'OEUVRE
- FETE DE LA MUSIQUE 2012 : CONVENTION DE MECENAT
- PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
- REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANTS SCOLAIRES : MODIFICATIONS
- OFFICE NATIONAL DES FORETS : VŒU
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 03/04/2012

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a) Travaux/ Voirie/ Environnement du 24/04/2012 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX rapporte au conseil le suivi des travaux :

- restauration parc du château : les tilleuls de l'allée centrale ont été plantés et la réception des travaux d'éclairage public s'est déroulée le 4 mai. Suite aux décisions modificatives, des commandes sont en cours pour la dernière phase des travaux d'éclairage ;
- route de Mategnin : le maître d'œuvre, la SCP DUCRET, présentera prochainement le PRO/DCE aux services techniques ;
- modernisation de l'éclairage public : l'entreprise FAVRE réalise les travaux.

b) Vie Associative

JP. DUVAUX indique que le Foot-Ing qui se déroule ce jour connaît un franc succès, tant au niveau de la fréquentation que de celui de la météo.

c) Urbanisme du 26/04/2012 (E.BLONDET)

E. BLONDET indique que la commission a examiné :

- 11 déclarations préalables qui ont toutes reçu un avis favorable ;
- 1 permis de construire qui a reçu un avis défavorable en raison du non respect des règles d'implantation par rapport aux limites séparatives ;
- 1 permis de construire modificatif qui a reçu un avis favorable.

E. BLONDET rappelle que la prochaine commission aura lieu le 31 mai à 18 heures.

d) Information (E.BLONDET)

E. BLONDET, donne lecture des informations communiquées par F. LE SOURD :

- le dernier journal communal est distribué. Chacun a pu constater que la mise en cause par un membre de la minorité, lors du dernier conseil, est sans objet puisque la page du groupe minoritaire est conforme au contenu du document remis et sa mise en page améliorée par rapport au document initial ;
- les présentoirs et distributeurs de journaux ont été importés de Suisse, ils sont en cours de relooking et seront disponibles pour le prochain numéro.

E. BLONDET rappelle que la prochaine commission aura lieu le 19 juin à 19h30.

e) Action culturelle (E.BLONDET)

E. BLONDET indique que :

- le dernier car pour l'art Jeunesse du 25 avril a permis de voir une adaptation très spéciale de Cendrillon, le groupe de 42 participants justifiant pleinement la prise en charge de ce transport ;
- le car pour l'art du 5 mai a rassemblé 38 personnes qui se sont rendues à la fondation Gianadda de Martigny et à la distillerie Morand.

Il est prévu de faire une réunion de la commission début juin, la date sera précisée ultérieurement.

f) Travaux/ Bâtiments/ Développement durable du 24/04/2012 (JF. PATRIARCA)

JF. PATRIARCA fait le point sur les travaux en cours suivants :

- école des Grands Chênes :
 - modulaire élémentaire : le montage est en cours, le gros œuvre étant terminé depuis le 8 mai. Les mauvaises conditions climatiques ont nécessité la mise en place d'une piste de chantier autour du bâtiment que les services techniques ont fait réaliser en un temps très restreint ;

- alarme incendie : le dossier de consultation, établi par le cabinet CETBI, sera lancé prochainement ;
- préau école maternelle : la consultation est lancée ;
- appartement au-dessus de la cantine : les travaux progressent pour permettre une occupation à la rentrée de septembre ;
- école de la Bretonnière – agrandissement phase II : la clôture, le portail et le portillon sont posés, le permis modificatif pour l’obturation du préau de la maternelle est en cours de finalisation. La pose du grillage côté maternelle est également en cours ;
- complexe sportif – agrandissement vestiaires : le programme est en cours. En raison des conditions météorologiques (pluie), la rénovation sommaire du terrain d'honneur (décompactage) a été décalée au mois de juin ;
- aménagement bureaux de la mairie : les plans ont été arrêtés. Ce dossier est établi en collaboration avec M. PAUCOD, architecte, le cabinet CETBI et Mme MILHOMME, décoratrice. Pour le maintien de l'accueil du service public, il est prévu de mettre en place des modulaires provisoires devant la mairie pour une durée de 6 mois environ ;
- agrandissement centre de loisirs du Prieuré : les travaux se poursuivent dans l’ancienne salle utilisée par les motards. La première partie sera finie mi-mai avec une fin des travaux de sanitaires mi-juin ;
- modulaire provisoire à l'ancienne mairie de Vésegnin (centre ECLAT) : la plateforme est prête à recevoir le bâtiment modulaire provisoire qui permettra d’accueillir le nombre croissant de bénéficiaires.

g) Jeunesse (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON explique que les dépliants du 4^{ème} Street Contest sont d’ores et déjà disponibles en mairie avant une distribution dans les boîtes aux lettres et au collège.

h) Office de tourisme du Pays de Voltaire (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON indique que l’assemblée générale a eu lieu le 25 avril et qu’il tient à disposition un dépliant retraçant le bilan 2011 de l’OT. Il précise que la contribution de la commune 2011 s’élève à 51 513 €, chiffre au-delà de l’estimation de 25 000 €.

La fréquentation du site internet et du bureau confondus est de 70 000 visiteurs, l’OT a répondu à 16 300 demandes d’informations, 95 d’adhérents sont inscrits et 4 manifestations sont organisées par la structure. Une réflexion est engagée quant au maintien du marché de la Saint Nicolas.

i) SIVOM de l’Est Gessien du 25/04/2012 (S. RANGOD)

S. RANGOD donne lecture des points abordés lors du dernier comité syndical :

- modification du tableau des effectifs du personnel suite à la réussite au concours d’ATSEM et un départ en retraite qui ont engendré une légère redéfinition des postes ;
- attribution des dernières subventions sportives ;
- donné acte des délégations données au président, dont une action en justice dans le cadre du contentieux lié au solde des travaux du COSEC ;
- renouvellement de la convention de servitude avec ERDF ;
- délégation de signature pour l’attribution des lots du marché de travaux de réhabilitation du restaurant scolaire ;
- renouvellement du marché de fourniture de repas pour le restaurant scolaire ;
- mandat au président pour lancement de la consultation du renouvellement du contrat d’assurance collective ;
- point divers : discussion autour du projet de cuisine centralisée, l’ancienne cuisine de l’école Intercommunale étant pressentie.

j) Communauté de Communes du Pays de Gex du 19/04/2012 (JP. LAURENSEN)

Le Maire indique que le point principal de ce comité communautaire a été un long échange avec le président de l'ARC, Bernard GAUD, sur le projet d'agglomération n° 2 qui sera signé le 27 juin prochain. Il indique qu'il a fait savoir son mécontentement au président de la CCPG face à la programmation du prochain comité communautaire le 28 juin, soit après la signature. Sa remarque ayant été prise en compte, une autre réunion sera programmée fin mai, réunion rendue nécessaire par la volonté de certains d'avoir des garanties. En effet, une réunion politique du Comité Régional Franco Genevois s'est tenue en présence des autorités : conseillers d'Etat de Genève, président de Région, présidents des conseils généraux de la Haute-Savoie et de l'Ain et préfet de Région, durant laquelle des échanges houleux ont eu lieu, notamment sur les garanties de financement provenant de Suisse.

Le Maire rappelle que le pouvoir délibératoire dans ce dossier est détenu par l'ARC, les conseils généraux et régionaux, et que la dernière séance plénière du conseil régional qui devait se prononcer s'est tenue immédiatement après le COPIL du 3 mai dernier. Compte tenu des derniers développements, le Maire propose qu'une présentation du projet d'agglomération soit faite lors du prochain conseil municipal, notamment sur la charte qui sera votée.

Parmi les autres points, ont également été abordés :

- la compensation franco-genevoise ;
- une décision modificative budgétaire ;
- le transfert de la compétence et convention dans le cadre du PSD Grand Saconnex / Ferney-Voltaire ;
- motion en faveur de la lutte contre le trafic de tabac au lycée International de Ferney-Voltaire : faute de consensus sur ce sujet hors compétence de la CCPG, ce point a été retiré ;
- approbation du dossier de consultation des entreprises pour la gestion des structures multi accueil de la Petite Enfance : la division des lots en 5 secteurs géographiques (Cessy/Divonne-les-Bains, Ferney-Voltaire/Versonnex, Prévessin-Moëns/Saint-Genis-Pouilly, Collonges/Thoiry et Gex) a quelque peu mécontenté le Maire qui ne les trouve pas d'une grande cohérence puisque les enfants de Prévessin-Moëns se répartissent entre les crèches de Prévessin-Moëns et Ferney-Voltaire ;
- renouvellement de la convention prévention spécialisée : liant le Conseil Général et la CCPG, cette convention prend en charge des éducateurs que certains élus souhaiteraient voir davantage. Tenant compte de cette remarque, la fréquence des rencontres pour faire le bilan de l'opération sera augmentée.

5. ACQUISITION DE TERRAIN SARL AMB

Le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement du chemin du Clos, des négociations ont été engagées avec la SARL AMB, représentée par Monsieur Antoine ARRIBAS, afin d'acquérir la parcelle cadastrée section 251 BI n° 140 d'une surface de 89 m².

Il indique que la présente acquisition est consentie à l'euro symbolique et que le service des Domaines, dans son avis du 4 avril 2012, a estimé cette parcelle à 1 € HT.

Il propose de l'autoriser, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention définissant les modalités de l'acquisition à intervenir avec la SARL AMB ainsi que l'acte notarié, étant précisé que les frais d'actes seront à charge de la commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité

6. CESSION GRATUITE EMPLACEMENT RESERVE N° 20

Le Maire expose que, dans le cadre d'une demande de permis d'aménager (lotissement Les Niverolles), le conseil municipal a accepté, par délibération du 2 mars 2010, la convention à intervenir avec la SARL AMB, représentée par Monsieur Antoine ARRIBAS, définissant les modalités de la cession gratuite, au titre de l'article R 123-10 du Code de l'Urbanisme (en contrepartie de la cession gratuite, le propriétaire a conservé le bénéfice du COS), d'une partie de l'emplacement réservé n° 20 pour la réalisation d'une liaison piétonne et cycliste entre le chemin du Clos et le parc d'activités des Anneaux de Magny. La parcelle concernée, cadastrée section 251 BI n° 134, est d'une surface de 354 m².

Il précise que le service des Domaines, dans son avis du 4 avril 2012, reconnaît cette acquisition gratuite conforme aux dispositions de l'article R123-10 du Code de l'Urbanisme et propose de l'entériner en l'autorisant, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié, étant précisé que les frais d'actes seront à charge de la commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité

Le Maire quitte la salle du conseil municipal.

7. DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER L'AUTORISATION D'URBANISME SOLLICITEE PAR LE MAIRE

G. MAURIN explique que Monsieur Jean-Paul LAURENSON a déposé, à titre personnel, le 24 avril 2012, une déclaration préalable enregistrée sous le numéro 001 313 12 J 0033. Ce dossier est en cours d'instruction.

Il énonce l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme qui précise que : « si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision » et propose au conseil de le désigner pour instruire et prendre la décision relative à cette déclaration préalable.

Délibération : vote oui à l'unanimité

Le Maire revient dans la salle du conseil municipal.

8. CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT ZAC DE CHAPEAUROUGE : AVENANT N° 2 CONTRAT MAITRISE D'OEUVRE

G. MAURIN rappelle que la commune a, par délibérations :

- du 05/12/2002, confié à la société NOVADE (anciennement SEDA) l'aménagement de la ZAC de Chapeaurouge ;
- du 30/06/2003, confié la maîtrise d'œuvre aux sociétés ACTAEA SARL et SGI INGENIERIE. A noter qu'un avenant n° 1 a constaté l'incapacité de la société ACTAEA et transféré l'ensemble du marché à la SGI INGENIERIE.

Il explique que des travaux supplémentaires, d'un montant de 292 208.36 € HT, ont été décidés en cours de chantier et qu'un avenant n° 2 portant sur l'augmentation de la rémunération de la SGI INGENIERIE doit être établi pour régulariser la situation.

Il indique que le compte-rendu financier de l'opération, dressé par la NOVADE, sera examiné lors du conseil municipal de juin et qu'il fera ressortir de manière comptable ces frais supplémentaires.

Il précise que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2012 et propose d'autoriser NOVADE, mandataire de la commune, à signer l'avenant n° 2, d'un montant de 15 275.83 € TTC, ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité

9. FETE DE LA MUSIQUE 2012 : CONVENTION DE MECENAT

Le Maire propose, sur avis favorable de la commission Action Culturelle du 10/11/2011, d'établir une convention de mécénat avec la boulangerie CARRILLAT qui souhaite apporter son soutien à l'édition 2012 de la Fête de la Musique. La participation s'élèvera à 5 000 €, le nom de la société sera cité sur les programmes et une invitation permettant l'accès à l'arrière-scène sera mise à disposition de M. Thierry CARRILLAT.

Délibération : 24 voix pour et 1 abstention (JF. PATRIARCA)

10. PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Maire expose qu'en raison de l'augmentation des tâches aux services Techniques, l'encadrement des équipes techniques, entretien bâtiments, scolaires, le suivi des travaux d'entretien effectués en interne ou par les entreprises, les fonctions d'ACMO ne sont plus assurées dans des conditions satisfaisantes.

Il propose de créer un poste de coordinateur équipes à temps complet au niveau du cadre d'emplois des techniciens territoriaux à compter du 15/06/2012. Il indique que ce point a reçu un avis favorable lors de la commission Personnel du 2 mai 2012.

Délibération : vote oui à l'unanimité

11. REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANTS SCOLAIRES : MODIFICATIONS

Le Maire propose au conseil de délibérer sur les modifications, en italique, des chapitres suivants :

INSCRIPTION :

Modalités d'inscription :

Rajout de :

Sans résiliation de l'inscription avant chaque début de trimestre, elle sera renouvelée par tacite reconduction si votre situation n'a pas changé.

DISCIPLINE :

En cas de nécessité, l'équipe de surveillance sera amenée à prendre graduellement les sanctions suivantes :

- avertissement oral à l'élève ;
- avertissement *écrit* adressé aux parents ;
- lettre aux parents avec renvoi de l'élève.

Délibération : vote oui à l'unanimité

12. OFFICE NATIONAL DES FORETS : VCEU

Le Maire explique que, par courriel reçu en mairie le 7 mars 2012, le secrétaire général du Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel à l'Office National des Forêts - SNUPFEN - a sollicité la commune sur la proposition de délibération suivante :

« Le conseil municipal de la commune de Prévessin-Moëns demande à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt.

Le conseil municipal apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national. »

Le Maire souligne que l'existence de l'ONF est une chose capitale puisque c'est l'organe qui s'occupe de l'entretien de la forêt, forêt qui alimente les chaufferies. Il indique que, préalablement à ce courrier de sensibilisation, il avait déjà été alerté par des employés locaux de l'ONF sur la réduction importante des effectifs et les difficultés rencontrées pour gérer la forêt et pense qu'il est important de soutenir l'action engagée.

Délibération : vote oui à l'unanimité

13. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

✂ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER** : non-exercice DPU sur les ventes suivantes :

BIEN			DATE
DESIGNATION	REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	DE LA SIGNATURE
Terrain bâti	Section 251 BD n° 153	967 Route des Alpes	29/03/12
Terrain bâti	Section AN n° 93	1041 Route de Mategnin	29/03/12
Terrain bâti	Section 251 BL n° 112, 111, 173, 96, 156, 29, 100, 174 et 251 BK n° 73	1090 Route Bellevue	29/03/12
Terrain non bâti	Section 251 BE n° 17	Les Perrières	29/03/12
Terrain bâti	Section AH n° 191, 194 et 196	391 Route Bellevue	29/03/12
Terrain non bâti	Section 251 BE n° 16	Les Perrières	29/03/12

✂ **Changement clôture école de la Bretonnière** : marché du 27/03/2012 avec CALLIGE & FILS PAYSAGISTE CLOTURISTE d'un montant de 4 013.28 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Location d'un chariot télescopique** : marché du 30/03/2012 avec AGRI SERVICE EQUIPEMENT d'un montant de 918 € HT/mois, sur une durée de 60 mois, soit 55 080 € HT, et 486 € HT pour la valeur de rachat du matériel, montants auxquels il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Location de modulaires sanitaires pour manifestations** : marché du 02/04/2012 avec COUGNAUD Yves Location d'un montant de 5 006 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Achat d'une benne pour festivités** : marché du 03/04/2012 avec CMB BENNES AMOVIBLES d'un montant de 9 360 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Fourniture et pose de jeux au four de Brétigny** : marché du 06/04/2012 avec PROLUDIC d'un montant de 15 881.58 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Fourniture, pose et location d'une structure modulaire provisoire à l'ancienne mairie de Vésegnin** : marché du 06/04/2012 avec COUGNAUD Yves Location d'un montant de 6 526 € HT correspondant aux forfaits « assises, mise en place et aménagements », 660 € HT/mois de location pour une durée de 11 mois et 1 956 € HT correspondant au forfait « enlèvement », montants auxquels il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

✂ **Dépose et repose jeux école maternelle des Grands Chênes** : marché du 06/04/2012 avec PROLUDIC d'un montant de 8 554.63 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

- ✂ **Fourniture et pose de jeux parc du château** : marché du 06/04/2012 avec PROLUDIC d'un montant de 13 297.14 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Fourniture et pose de sèche-mains électriques école de la Bretonnière** : marché du 26/04/2012 avec l'entreprise BENOIT GUYOT d'un montant de 5 950.80 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.
- ✂ **Régie de recettes « Cantines scolaires des Grands Chênes et de la Bretonnière »** : les tarifs 2012/2013 sont fixés ainsi qu'il suit :

COMMUNE	Quotient Familial	Prix du repas En abonnement commune	Repas Occasionnel	Majoration Hors Commune	Minoration Repas PAI
Prévessin-Moëns	<6000	2,60 €	6,10 €	+ 1 €	- 1,50 €
	6001>12000	3,90 €			
	>12001	5,00 €			

14. **DIVERS**

Remerciements pour versement subvention :

- Banque Alimentaire de l'Ain ;
- Amicale des Anciens Combattants de Ferney-Voltaire et environs ;
- Conseil Général de l'Ain pour adhésion au Fonds Solidarité Logement ;
- Eau Vive.

La séance a été levée à 21h20

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 5 juin.